

Compte rendu CAPN B du 21/09/2017

INTÉGRATION DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

REPONSES DU PRESIDENT DE LA CAPN AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

(<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/cap-b-du-21092017-integrations-dans-le-corps-des-contrôleurs-declaration-liminaire>)

- ▶ Selon lui, l'essentiel des sujets abordés dans les déclarations liminaires sont de nature politique et ne rentrent pas dans le cadre de cette CAPN. Il estime ne pas avoir les éléments pour pouvoir y répondre et que ce n'est pas l'endroit pour en débattre.

La CGT lui rappelle que la loi travail et ses ordonnances auront des répercussions à la DGFIP, le protocole PPCR en est d'ailleurs une déclinaison directe et qu'à ce titre au moins, il est normal que les organisations syndicales attendent des réponses.

- ▶ Concernant les réformes, le Président considère que la DGFIP évolue dans un cadre budgétaire contraint et que les moyens baissent d'années en années. Selon lui l'objectif du DG est de préserver les conditions de travail. Il rappelle également que le recrutement est fixé par le parlement et que le concours n'est pas remis en cause...
- ▶ Sur la CAPN, le Président rappelle que le processus d'intégration intervient après une année en détachement et à la demande expresse de l'agent.e.

Après une intervention de la CGT, RH2A est en attente d'éclaircissement concernant la situation des collègues du SFACT de Lille ! En effet, ces collègues ont demandé leur intégration car leur mission a été transférée du ministère de l'intérieur vers le notre. Cependant, il semblerait que l'intérieur récupère la mission et souhaite donc conserver ses agent.es, qui eux souhaitent intégrer la DGFIP ! Nous devrions prochainement avoir des informations pour ces collègues qui sont balloté.es au gré du vent des réformes subies.

- ▶ A propos des remarques sur l'ordre du jour à savoir des intégrations dans le corps des contrôleurs des Finances Publiques, pour le président :
- Il n'y a pas de sujet sur le fait que le concours reste la voie prépondérante de recrutement.
- Il y a de nombreuses restructurations dans d'autres secteurs de la Fonction Publique et il est normal de pouvoir accueillir les agent.es qui souhaitent nous rejoindre, d'autant que la DGFIP est « attractive ».
- ▶ Il considère que, globalement, l'affectation des agent.es intégré.es se fait sur des postes non demandés.

INTÉGRATION DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

A noter que FO n'était pas présent lors de cette CAPN, seuls la CGT, Solidaires et la CFDT ont participé au vote.

*En conformité avec ses revendications, la CGT a voté **contre** l'intégration des collègues qui n'ont pas suivi le cycle de formation des contrôleurs de la DGFIP (Formation initiale à l'ENFiP) et n'ont pas été affecté.es par une CAPN.*

Elle a voté pour l'intégration des collègues qui ont satisfait à ces deux conditions.

Montreuil 16/10/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63